
[] DECRET n° 95-306 DU 30 DECEMBRE 1995
Portant Inscription au Tableau d'Avancement à Titre Ecole d'un Officier des Forces Armées Congolaises.-

/E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

VU : La Constitution du 15 Mars 1992 ;

VU : La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961, portant organisation et recrutement des Forces Armées de la République ;

VU : L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970, portant statut général des Cadres de l'Armée ;

DBF/DGAF :

VU : L'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976, modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 ;

VU : Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970, portant Avancement dans l'Armée ;

DCF/DGAF :

VU : Le Décret 74/255 du 28 Septembre 1974, portant création du Comité de Défense ;

VU : Le Décret 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des Actes relatifs aux intégrations, Avancements et Révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

DGAF/MDN :

VU : Le Décret 95/25 du 13 Janvier 1995, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU : Le Décret 95/26 du 22 Janvier 1995, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

VU : Le Décret 95/32 du 2 Février 1995, portant Organisation des Intérim des Membres du Gouvernement ;

VU : L'Instruction Ministérielle n°002/MDN/DIE du 2 Juillet 1991 sur l'Avancement à Titre Ecole ;

VU : Décret 95/27 du 22 Janvier 1995, portant Nomination des Membres Délégués, Membres du Gouvernement ;

VU : Le Projet Avancement Ecole n°00575/MDN/FAC/DIE/D3 du 02 Juillet 1994 .

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE :

SECRET :

Article 1 er : Est inscrit au Tableau d'Avancement des Officiers au Titre de l'Année 1993.

AVANCEMENT ECOLE :

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT :

SCIENCES , SOCIALES

«Sous-Lieutenant BENAMO - SAMBA Gilbert C.S.

Article 2 : Le ministre de la Défense et le Ministre des Finances et du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Décret qui sera ~~enregistré~~ publié au Journal Officiel de la République en Congo et communiqué partout où besoin sera.

FAIT A BRAZZAVILLE, le 30 Décembre 1993

«Par le Président de la République


Professeur Pascal LISSOUBA.-

«Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Plan et de la Prospective ;


Général de Brigade Jacques JOACHIM
YHOMBY - OPANGO.-


Mouïla MOUNGOUNGA - NKOMBO.-

Le Ministre de la Défense Nationale, chargé de l'Intégration des Forces Armées dans le Processus Démocratique en tant que Facteur du Développement ;


Stéphane Maurice BONGHO - NOUARRA.-

